



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 mai 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 mai 2005

**ORU - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une  
étude d'impact et la constitution des dossiers DUP et loi sur l'eau  
dans le cadre de la mise en œuvre du PRU sur les 2 quartiers ZUS –  
demandes de cofinancement afférentes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005**

DELIBERATION D20050195

**étude d'impact et la constitution des dossiers DUP et loi sur l'eau  
dans le cadre de la mise en œuvre du PRU sur les 2 quartiers ZUS  
– demandes de cofinancement afférentes**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Projet de Rénovation Urbaine sur les quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie est en cours de finalisation. Il sera déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) avant l'été dans la perspective d'une validation ouvrant la voie aux cofinancements de l'Etat et des autres partenaires.

Ce projet d'envergure fait intervenir une implication de l'OPAC très importante puisqu'il prévoit la réhabilitation de plusieurs centaines de logements, la démolition de 320 logements environ et la construction d'un volume équivalent (dans le cadre d'une reconstitution de l'offre équilibrée), pour partie sur site (environ 50) et le reste réparti sur les autres quartiers de la Ville et sur les autres communes de la CAN.

Grâce aux acquisitions réalisées en 2003 et 2004 notamment, la ville de Niort est propriétaire pour partie des terrains sur lesquels seront construits les nouveaux logements (environ 200 logements). L'exigence posée par l'ANRU, tout à fait légitime, d'opérationnalité du projet amène à cibler une dizaine à une quinzaine de sites sur lesquels, parallèlement aux acquisitions amiables, des déclarations d'utilité publique pourront être prononcées en vue de la réalisation de l'objectif précité.

Plus largement, le projet comporte également plusieurs restructurations d'espaces publics (requalification de la rue Siegfried, de la place Cugnot, du 2<sup>ème</sup> tronçon du boulevard de l'Atlantique), des réaménagements d'espaces de proximité (intérieurs d'îlots, unités résidentielles), la construction ou la réhabilitation d'équipements (DOJO, salle MPT, groupe scolaire Jean Zay, Erna Boinot).

L'ampleur de ce projet dans ses diverses composantes décrites ci-dessus, et arrêtées lors du comité de pilotage du 29 mars 2005, implique la nécessité d'une part d'une étude d'impact et d'autre part de l'élaboration d'un dossier loi sur l'eau en vue de préparer au mieux et dès maintenant la phase opérationnelle.

Ces deux dossiers constituent des éléments du dossier de Déclaration d'Utilité Publique qu'il convient conjointement de préparer.

L'ensemble de ces études et dossiers feront l'objet de demandes de cofinancements auprès de l'ANRU à hauteur de 50% au titre des actions urgentes à engager sur 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de réaliser l'étude d'impact, le dossier Loi sur l'eau et le dossier DUP,
- lancer les consultations correspondantes auprès de bureaux d'études spécialisés,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat les subventions afférentes au financement de ces études et dossiers, et signer les conventions à intervenir le cas échéant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)